



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 296-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.436

Déposée le : 08.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Chiffrer la pénurie de personnel soignant

La presse se fait presque quotidiennement l'écho de la pénurie de personnel soignant dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (EMS). Étant donné la situation précaire en matière de personnel, les EMS et d'autres structures intermédiaires ne peuvent remplir qu'une partie de leurs lits, ce qui entraîne par ricochet un « embouteillage » dans les hôpitaux. En Suisse, 300 professionnelles et professionnels du secteur des soins démissionnent chaque mois. Puisque le « Rapport sur l'effectif actuel et le besoin en personnel à venir dans le système de santé du canton de Berne ainsi que sur les possibilités d'action pour garantir les soins à la population » (postulat 232-2021), que le Grand Conseil a sollicité en mars 2021, n'est pas encore disponible, il serait utile d'obtenir quelques chiffres sur la situation actuelle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Établissements médico-sociaux : depuis début 2022, combien d'institutions ont-elles fermé une partie de leurs lits faute de personnel soignant ? Combien de places cela concerne-t-il ? Combien manque-t-il de personnel (répartition par Bachelor of Science en soins infirmiers, infirmière diplômée ou infirmier diplômé ES, assistante ou assistant en soins et santé communautaire CFC, auxiliaire de santé CRS) dans ces institutions ?
2. Hôpitaux : depuis début 2022, combien manque-t-il de personnel soignant (répartition par Bachelor of Science en soins infirmiers, infirmière diplômée ou infirmier diplômé ES, assistante ou assistant en soins et santé communautaire CFC, auxiliaire de santé CRS) dans les hôpitaux ? Combien de lits restent-ils fermés pour ce motif ?
3. Combien les établissements affectent-ils d'infirmières et d'infirmiers par patiente et patient ? Cette proportion a-t-elle évolué (répartition par hôpitaux et EMS) ?

4. Comment le rapport numérique entre les infirmières ou infirmiers diplômés ES, les assistantes ou assistants en soins et santé communautaire et les auxiliaires de santé a-t-il évolué ces dix dernières années (répartition par hôpitaux et EMS) ?
5. Hôpitaux : quelles sont les activités réservées aux infirmières ou infirmiers diplômés ainsi qu'aux titulaires d'un Bachelor of Science en soins infirmiers ? Ces exigences ont-elles évolué ces cinq dernières années ? Si oui, de quelle manière ?

Destinataire

– Grand Conseil